

Date convocation : 17 Avril 2026

Nbr conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux du mois d'avril à 19 heures 30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Daniel ARNAUD, Maire

Présents : ARNAUD Daniel, NAVEZ Malou, CLUZEL Anthony, BARDY Benoît, BLANC Emilie, CHIRAT Loris, COROMPT Thierry, GAUCHER Michel, FIASSON Marie-Agnès, TARDY Manon, GROS Anaïs, PEYRARD Yves, GIRAUD Annick, ~~SERVIERE Magali~~  
GIRAUD Marc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260422-19220426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026  
Publication : 24/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

NAVEZ Malou a été élue secrétaire de séance

N° 19 220426



OBJET :

**MARCHE : SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET ZONAGE ASSAINISSEMENT  
ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu en décembre dernier afin d'attribuer les travaux cités en objet.

Il indique que trois candidatures sont parvenues en mairie et ont, toutes, été admises à concourir.

Le groupement d'entreprises L'EAU-TECH CONSEIL-PMH a obtenu la meilleure note : 95 sur 100 (55/60 pour la valeur technique, 40/40 pour le prix). L'offre de prix s'élève à 50 685.00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Considérant les éléments d'information donnés par Monsieur le Maire

- **Attribue** le marché de travaux au groupement d'entreprises L'EAU-TECH CONSEIL-PMH pour la somme de 50 685.00 € HT
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché public
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget annexe 2026

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance  
Malou NAVEZ

Le Maire  
Daniel ARNAUD

